

Simplifiez vos démarches !

Document à transmettre à votre comptable



Nom de l'entreprise :

Adresse :


Code postal : Ville :

Mes apprentis au 3ifa en date du 31/12/2015	Coût Apprenti	Quota Versement Obligatoire	Barème*	Code UAI

* En complément du Quota - A hauteur du coût apprenti selon possibilités de l'entreprise

Réforme de la taxe d'apprentissage depuis 2015 : quelles parts pour quels destinataires ?

Taxe d'apprentissage 0,68 % de la masse salariale brute de l'entreprise		Vous avez un ou plusieurs apprentis dans votre entreprise, en formation au 3ifa/CMFAO.
51 %	Conseil Régional de la région du siège social de l'entreprise	Depuis 2015, ces sommes seront collectées par les OCTA (Organisme Collecteurs de Taxe d'Apprentissage agréé : CCIA, FAFIH, ANFA) puis reversée au Trésor Public, puis aux régions.
26 %	Quota Part contribution obligatoire au financement de l'Apprentissage	→ A verser obligatoirement au 3ifa/CMFAO d'Alençon Pour participer au cofinancement de la formation de vos apprentis
23 %	Hors Quota ou Barème	→ A verser obligatoirement en complément au 3ifa/CMFAO d'Alençon si le coût de formation par apprenti n'est pas atteint avec la part de quota versée.

 Retrouvez toutes ces informations sur <http://www.3ifa.fr/taxe-dapprentissage>